

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 35 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AGER 003-372/08/BC

**■ Desserte sanitaire et pluviale du Vallon des Escourtines à Marseille (11^{ème} arrondissement) - Lancement d'un Appel d'Offres - Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises
DEASRVS 08/1080/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Le Vallon des Escourtines, dans le quartier de La Millière, le 11^{ème} arrondissement de Marseille, est sensible aux inondations à chaque forte pluie. En outre, le chemin des Escourtines, qui longe le vallon, n'est pas assaini.

Les travaux envisagés doivent permettre de résoudre les problèmes sanitaires et pluviaux de ce secteur par :

- La pose de 1000 ml de conduites d'eaux usées de diamètre 200 mm,
- La réalisation de 100 branchements de particuliers,
- La pose de 400 ml de conduites d'eaux pluviales, dont 330 m de diamètre 1 000 mm, et 70 ml de diamètre 600 mm,
- La réalisation d'un ouvrage d'engouffrement et de décantation, ainsi que les accessoires indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble.

Le présent appel d'offres est ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Ce marché est un marché simple à prix unitaires, conformément à l'article 17 du Code des Marchés publics.

Le délai d'exécution est de 11 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Code des Marchés Publics,
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président ,
- La délibération DPEA N° 12/273/CC en date du 26 mars 2007, relative à la création de l'opération « Etudes et interventions diverses sur le réseau pluvial – Programme 2007 », avec une autorisation de programme de 5 746 000,00 euros TTC.
- La délibération n° DPEA 215/08/CC du 8 février 2008 approuvant des opérations d'investissement nouvelles et des augmentations d'autorisations de programme existantes dans le cadre du Budget Primitif 2008 – Budget Annexe de l'Assainissement.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de lancer un appel d'offres ouvert pour la création d'une desserte sanitaire et pluviale dans le vallon des Escourtines, quartier de la Millière – Commune de Marseille, 11^{ème} arrondissement.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, relatif à la création d'une desserte sanitaire et pluviale dans le vallon des Escourtines, quartier de La Millière - commune de Marseille 11^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé.

Article 3 :

Le marché est un marché simple à prix unitaires. Le délai d'exécution est de 11 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits:

- pour la part assainissement, au Budget Annexe de l'Assainissement - Nature 231520 - Sous-Politique F110 – Opération I 494705, Desserte sanitaire les Escourtines.
- pour la part Eau Pluviale, au Budget Principal - Nature 458101 - Sous-Politique F180 – Opération 2007/00051.

La part des travaux relatifs aux branchements effectués pour le compte des particuliers fera l'objet d'une avance imputée à l'article 6041, qui sera récupérée auprès des particuliers par une recette au titre de l'article 7041 du Budget Annexe de l'Assainissement 2008.

La Présidente Déléguée de la Commission
Une Agglomération Eco-Responsable

Martine VASSAL

Le Vice-Président Délégué à l'Eau
et à l'Assainissement

Antoine ROUZAUD

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI